



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/01/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 25 janvier 2010
D - 2010029

Aujourd'hui Lundi 25 janvier Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE (*présente à partir de 18h25*), M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***Soutien de la Ville de Bordeaux à la convention d'affaires
Invest in Photonics, les 18 et 19 mars 2010.***

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La stratégie de renforcement du rayonnement international et de l'attractivité de Bordeaux se décline selon plusieurs actions concrètes :

- par la mise en place d'une stratégie de promotion territoriale et la déclinaison des outils de communication,
- par la promotion des grands projets urbains bordelais (OIN EURATLANTIQUE notamment),
- par l'appui au développement des filières stratégiques comme les éco-activités ou l'économie créative,
- par le soutien au développement des pôles de compétitivité présents sur le territoire aquitain :
 - Aerospace Valley pour la filière aéronautique, spatial et systèmes embarqués,
 - ALPHA, Route des Lasers pour la filière photonique,
 - Prod'Innov pour la filière nutrition-santé,
 - Xylofutur pour la filière bois.

Les pôles de compétitivité, par le rapprochement des acteurs industriels, scientifiques et de la formation d'un même territoire, sur le modèle des clusters européens, constituent :

- une source d'attractivité des territoires,
- une source d'innovation technologique et immatérielle,
- un frein aux délocalisations industrielles par le développement d'entreprises à très forte valeur ajoutée.

C'est dans ce cadre que Bordeaux accueille les 18 et 19 mars 2010 la deuxième édition de la convention internationale dédiée aux entreprises émergentes et aux investisseurs de la photonique, évènement organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et le pôle ALPHA, Route des Lasers.

Invest in Photonics rassemble des experts internationaux, des investisseurs majeurs et des entreprises cherchant un appui financier pour développer de nouvelles technologies dans le domaine de la photonique.

En parallèle du financement de projets innovants d'entreprises à forte valeur ajoutée technologique, les résultats attendus s'expriment en terme de marketing territorial par :

- la reconnaissance de Bordeaux et de sa région comme une place européenne du financement des entreprises émergentes de la photonique,
- la participation à la structuration et au développement de la filière photonique aquitaine et donc du pôle de compétitivité ALPHA Route des lasers.

Invest in Photonics est un évènement qui mêle opportunités de financement, informations stratégiques et prospectives sur l'évolution des marchés applicatifs. Il permet d'organiser des rencontres entrepreneurs ou dirigeants de jeunes pousses et investisseurs (capitaux-risqueurs, institutionnels, partenaire industriel) ou analystes du marché. Les utilisations de la photonique sont variées : efficacité énergétique, environnement, télécommunications, technologies médicales ou grand public.

Invest in Photonics s'articule autour de trois sessions :

- Market Time : tendances du marché et perspectives économiques présentées par des experts internationaux,
- Business Time : rencontres entreprises-investisseurs sous la forme de speed-meeting de 10 minutes,
- Innovation Time : présentation des dernières avancées technologiques et des nouveaux produits du monde de la photonique.

Le budget global de cette action s'élève à 489 442 €. La participation demandée à la Ville de Bordeaux est de 10 000 € (budget en annexe) et est prévue au budget primitif de l'exercice en cours.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider le versement de la subvention de 10 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux pour la convention d'affaires Invest In photonics 2010,
- et signer la convention ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME WALRYCK

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 janvier 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Josy REIFFERS
Adjoint au Maire

CONVENTION DE PARTENARIAT **2010**

Entre la Ville de Bordeaux Et la **Chambre de Commerce et** **d'Industrie de Bordeaux**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, et reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Laurent COURBU.

EXPOSÉ

La présente convention a pour but de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, et les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

IL A ETE CONVENU :

Article 1 :objet de la convention

La stratégie de renforcement du rayonnement international et de l'attractivité de Bordeaux se décline selon plusieurs actions concrètes :

- par la mise en place d'une stratégie de promotion territoriale et la déclinaison des outils de communication,
- par la promotion des grands projets urbains bordelais (OIN EURATLANTIQUE notamment),
- par l'appui au développement des filières stratégiques comme les éco-activités ou l'économie créative,
- par le soutien au développement aux pôles de compétitivité présents sur le territoire aquitain : Aerospace Valley pour la filière aéronautique, spatial et systèmes embarqués, ALPHA, Route des Lasers pour la filière photonique, Prod'Innov pour la filière nutrition-santé, Xylofutur pour la filière bois.

Les pôles de compétitivité, par le rapprochement des acteurs industriels, scientifiques et de la formation d'un même territoire, sur le modèle des clusters européens, constituent :

- une source d'attractivité des territoires,
- une source d'innovation technologique et immatérielle,
- un frein aux délocalisations industrielles par le développement d'entreprises à très valeur ajoutée.

C'est dans ce cadre que Bordeaux accueille les 18 et 19 mars 2010 la deuxième édition de la convention internationale dédiée aux entreprises émergentes et aux investisseurs de la photonique, évènement organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et le pôle ALPHA, Route des Lasers.

Invest in Photonics rassemble des experts internationaux, des investisseurs majeurs et des entreprises cherchant un appui financier pour développer de nouvelles technologies dans le domaine de la photonique.

En parallèle du financement de projets innovants d'entreprises à forte valeur ajoutée technologique, les résultats attendus s'expriment en terme de marketing territorial par :
la reconnaissance de Bordeaux et de sa région comme une place européenne du financement des entreprises émergentes de la photonique,
la participation à la structuration et au développement de la filière photonique aquitaine et donc du pôle de compétitivité ALPHA Route des lasers.

Invest in Photonics est un évènement qui mêle opportunités de financement, informations stratégiques et prospectives sur l'évolution des marchés applicatifs. Il permet d'organiser des rencontres entrepreneurs ou dirigeants de jeunes pousses et investisseurs (capitaux-risqueurs, institutionnels, partenaire industriel) ou analystes du marché. Les utilisations de la photonique sont variées : efficacité énergétique, environnement, télécommunications, technologies médicales ou grand public.

Invest in Photonics s'articule autour de trois sessions :

Market Time : tendances du marché et perspectives économiques présentées par des experts internationaux,

Business Time : rencontres entreprises-investisseurs sous la forme de speed-meeting de 10 minutes,

Innovation Time : présentation des dernières avancées technologiques et des nouveaux produits du monde de la photonique.

Le budget global de cette action s'élève à 489 442 €. La participation demandée à la Ville de Bordeaux est de 10 000 € (budget en annexe).

Article 2 : mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de la C.C.I.B., dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ une subvention globale de 10 000 euros pour l'année civile 2010, pour l'organisation de la convention Invest In Photonics, dont le budget (en annexe) s'élève à 489 442 €

Article 3 : Mode de règlement

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux s'engage à utiliser les moyens mis à sa disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ la subvention sera utilisée pour l'action décrite à l'article 1 pour l'année 2010.

Article 4 : Mode de règlement

Pour 2010, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues s'élève à 10 000 €, et sera versée après signature de la présente et au vu du bilan financier réalisé.

Elle sera créditée au compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

n° 30004 00320 00022634056 70

Etablissement : BNP Paribas

Article 5 : Conditions générales

La CCIB s'engage

1/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

2/ à déclarer, sous trois mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,

3/ à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tout changement intervenu dans son conseil d'administration,

4/ à ne pas reverser tout ou partie de la ou des subvention(s) à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,

5/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,

6/ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,

7/ à fournir l'ensemble des pièces permettant d'apprécier le niveau de réalisation de l'opération à la Ville,

8/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de la C.C.I.B. (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 : Conditions de renouvellement

La convention est conclue pour l'action présentée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Toute nouvelle action doit faire l'objet d'une nouvelle convention.

Article 7 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par la CCIB de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la C.C.I.B..

Article 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, la C.C.I.B. s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

une copie certifiée de son budget,
une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultats) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984),
tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la C.C.I.B.

Article 10 : Elections de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, 12 place de la Bourse à Bordeaux,

Fait à Bordeaux, en 3 exemplaires, le.....

Josy REIFFERS	Laurent COURBU
Adjoint au Maire	Président Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE REALISATION INVEST IN PHOTONICS
15 janvier 2009 - 30 avril 2010

Annexe : Budget Invest in Photonics

CHARGES	TTC
Frais CCI réalisation	88 807
Valorisation CEA	27 400
COMMERCIAL - RECRUTEMENT	220 235
Business time	72 400
Market time - recrutement des speakers	41 100
Recrutement des participants	48 435
organisation des comités - lobbying	58 300
Plan média (Relations Presse + achats espace presse)	65 000
régie logisitique et technique	30 000
espace convention the Regent	31 000
Matériels participants	7 000
Evènement spécial	20 000
TOTAL	489 442

PRODUITS	HT
CONTRIBUTION CCI + CEA	143 707 29%
CCI Bordeaux	88 807
CCI Bordeaux (compensation Etat)	27 500
CEA	27 400
INSTITUTIONNELS	234 578 48%
CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE	25 000
CG33	17 500
CUB	25 000
MAIRIE DE BORDEAUX	10 000
EUROPE	157 078
CONTRIBUTION PRIVEE	101 664 21%
SPONSORING	23 314
PARTICIPANTS HT	58 350
PME (suivant critères)	25 350 8750
Autres (adhérents partenaires - 20 %)	40 640 25600
Autres (non adhérents partenaires)	30 800 24000
POLE DE COMPETITIVITE ALPHA	20 000
PRODUIT EXCEPTIONNEL (TVA RECUPEREE)	9 493 2%
TOTAL	489 442